Créer un fonds souverain productif

La proposition en clair

Coordonner l’investissement public de long terme et orienter les capitaux vers les secteurs stratégiques, en articulation avec l’emprunt national de la proposition 11.

Pourquoi agir ?

Des besoins industriels massifs et urgents : L’intelligence artificielle exige des investissements dans les centres de calcul, les composants, les modèles, la cybersécurité et l’industrialisation des applications. La défense doit accélérer la production de drones, de systèmes robotisés, de capteurs et d’équipements électroniques. S’y ajoutent les semi-conducteurs, les réseaux électriques, les usines et les infrastructures critiques.

Le risque de perdre nos entreprises prometteuses : Une start-up peut financer ses premières recherches sans trouver ensuite les capitaux nécessaires pour construire une usine, recruter à grande échelle ou accéder aux marchés mondiaux. Elle peut alors rechercher des investisseurs ou un acquéreur étranger, au risque de déplacer les décisions stratégiques et une partie de la valeur créée.

Situation actuelle

Des dispositifs déjà en place : Aujourd’hui, Bpifrance, la Caisse des dépôts, l’Agence des participations de l’État et France 2030 constituent un point de départ réel. Ils apportent des compétences, des procédures et des moyens qu’il serait inutile de recréer entièrement. La proposition doit s’appuyer sur ces acquis plutôt que les ignorer.

Une première limite structurelle : Le dispositif actuel souffre notamment de la dispersion des décisions, des instruments et des comptes entre plusieurs structures. Cette faiblesse peut rendre les décisions moins lisibles, compliquer les comparaisons et retarder la réaction lorsque les résultats ne correspondent pas aux objectifs annoncés.

Mesures proposées

Coordonner les investisseurs publics : Créer une Caisse nationale d’investissement productif (CNIP) qui coordonne, sans fusion automatique, les outils de Bpifrance, de la Caisse des dépôts et des participations publiques.

Articuler la proposition 2 : Sélectionner des projets industriels utiles au plan national d’électrification : composants de réseaux, usines d’équipements, production bas carbone, chaleur industrielle et capacités de stockage. Publier leur coût, leur calendrier et leur résultat physique.

Articuler la proposition 11 : Une partie des fonds issus de l’emprunt national plafonné à 100 Md€, dont 30 Md€ initiaux et 70 Md€ conditionnels, pourrait être orientée vers des investissements éligibles. Il ne s’agit ni d’une subvention automatique ni d’un financement supplémentaire à additionner.

Financer la croissance productive : Intervenir en prêts, garanties ou participations aux côtés d’investisseurs privés, notamment pour les premières usines, les semi-conducteurs, les équipements énergétiques et les technologies stratégiques.

Conditionner les interventions : Exiger un plan d’affaires, une contribution privée, des étapes vérifiables et des clauses de remboursement ou de sortie. Les aides directes resteront comptabilisées comme dépenses publiques.

Rendre compte chaque année : Publier les encours, les risques de pertes, les remboursements, les emplois, les investissements réalisés et les éventuels conflits d’intérêts. Le Parlement vérifiera les résultats sans

intervenir dans chaque décision technique.

Calendrier de mise en œuvre

Repère : mois 1 / année n = début de mise en œuvre de la proposition, sans date civile préjugée.

Aucun jalon chiffré en mois ou en années n’est explicité dans la rubrique « Ce que nous proposons ». Calendrier à préciser ; aucune échéance n’est présumée.

Coûts et financement

100 Md€ : une ressource potentielle liée à la proposition 11 : L’emprunt national pourrait mobiliser jusqu’à 100 Md€ pour des actifs productifs, si les souscriptions et le coût de financement le justifient. Il s’agit d’une dette publique remboursable, et non d’une subvention ou d’un apport gratuit au fonds.

7,5 Md€ : dotation en capital prévue par le scénario de la proposition 12 : La trajectoire existante prévoit 0,5 Md€ en 2027, 1 Md€ en 2028, 1,5 Md€ en 2029, 2 Md€ en 2030 et 2,5 Md€ en 2031. Ces dotations budgétaires doivent être autorisées et financées ; elles ne sont pas automatiquement cumulables avec les 100 Md€ d’emprunt sans préciser leurs emplois et leurs circuits comptables.

Bpifrance, France 2030 et APE : des concours possibles : Prêts, garanties, co-investissements, aides à l’innovation et participations stratégiques peuvent compléter les opérations, projet par projet. Leur montant additionnel n’est pas chiffré à ce stade. Les crédits déjà engagés ou les actifs déjà détenus ne doivent pas être comptés une seconde fois.

Une ambition de long terme à financer : L’objectif programmatique de 6 Md€ par an à l’horizon 2036 reste distinct de la dotation 2027–2031 et nécessiterait de nouvelles décisions financières.

Source : page KAIROS « proposition-12.html » transmise le 29 octobre 2026. Cette fiche résume les éléments publiés ; consulter la page pour le texte complet.